

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi sept juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 02/06/2021.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, COIREAU Jérôme; Mmes BAUDAIS Alexandra, LAGNY Peggy, GASNAULT Ella, GOUALLIER Noëlle, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, GUERET Stéphanie, HARPIGNIES Aurore, DUPUY Charline, AUGU Johanna.

Etaient absents excusés : M. MAUPTIT Sébastien et M. POUPEAU Stéphane.

Pouvoirs : M. POUPEAU Stéphane à M. GIRARD Yannis  
M. MAUPTIT Sébastien à M. GIRARD Yannis

Secrétaire de séance : M. JACQUET Stéphane.

## Ordre du jour :

- \* Opération Touraine Logement de la Rue des Lézards : Bail emphytéotique
- \* Changement de périmètre de l'agglomération (Montouvrin, La Croix d'Ouault)
- \* Loyers communaux
- \* Fixation des tarifs de vente de la régie n°27002
- \* Copieur de la mairie
- \* Renouvellement de la convention "nom@de" avec le Conseil Départemental
- \* Création de commissions communales (Commerce et Terre de Jeux 2024)

Questions diverses :

SCoT

Défense incendie

Permanences élections départementales et régionales

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention dans le cadre du contrat de transition écologique pour les travaux d'éclairage public.

## **RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle le choix, lors de la réunion du Conseil municipal du 03 mai, du prestataire pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public. La commune continue la rénovation de l'éclairage dans le bourg de Tauxigny. Le changement des lanternes dans le centre bourg permettra une meilleure uniformisation de l'éclairage et en même temps des économies d'énergie.

L'entreprise CITEOS a ainsi été choisie pour la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 18 765.60 € TTC

Il informe, pour aider au financement de ces travaux, de la possibilité de demander une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Transition Écologique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à monter et à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Transition Écologique.

## **OPÉRATION TOURAINE LOGEMENT RUE DES LÉZARDS : BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

Vote : POUR 21, ABSTENTION 1 (DOUCET Antoine).

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle l'opération de réalisation de huit logements envisagée par Touraine Logement dans la rue des Lézards. Il présente le projet de bail emphytéotique.

Il présente également la requête de Touraine Logement suivante : *''Je sais que vous avez l'intention de créer de nouvelles places de l'autre côté de la rue à moyen terme, mais il me faudra dans tous les cas, dans un premier temps, au minimum avoir une place de stationnement par logement pour cette opération (par dérogation 1 seule place car bailleur social). Or, dans notre montage financier, nous avons attribué un loyer à ces 8 places de stationnement (1/ logt) qui contribue à l'équilibre financier du projet.*

*Aussi, afin d'être cohérent dans le fonctionnement de l'opération, il apparaîtrait logique de privatiser également le terrain d'assiette de ces places de stationnement qui seraient partie prenante de l'opération (privatisées par des car stop).*

*Par la présente, je souhaiterais avoir votre sentiment sur la possibilité ou non d'inclure également cette partie de terrain dans l'assiette qui serait louée à Touraine Logement par le biais d'un bail emphytéotique. Touraine Logement en assurerait l'entretien.*

*Auquel cas il faudrait assez rapidement faire acter cette décision par une délibération du Conseil Municipal, et de mon côté, faire détacher cette partie par le géomètre pour pouvoir l'inclure à l'acte de bail emphytéotique. ''*

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, rappelle que lors de la présentation du projet au Conseil municipal par Touraine Logement, il leur avait demandé la réalisation de deux places de parking par logement. En l'état actuel, il constate que la construction des logements entraînera la suppression des six places actuelles pour la création de huit places, soit au final seulement deux places de parking supplémentaires pour huit logements de plus.

Mme DUPUY Charline, Adjointe au maire, indique que, selon la réglementation, la commune ne peut pas imposer plus que ce qui est proposé par Touraine Logement.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'il a demandé à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC), une étude globale sur la zone urbaine concernée pour voir les aménagements possibles.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, précise que les places de parking actuelles ne sont pas toujours occupées et que, par ailleurs, cela n'empêche pas qu'il y ait du stationnement sauvage.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, rappelle qu'il avait été convenu en Conseil municipal que le permis de construire ne serait pas accordé s'il n'incluait pas deux places de parking par logement.

M. JACQUET Stéphane, Conseiller municipal, demande s'il est possible d'attendre d'avoir une vue d'ensemble.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que non, car si le projet ne démarre pas avant la fin de l'année, Touraine Logement n'entrera plus dans le cadre des autorisations d'opérations de constructions qu'elle a obtenues.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, soumet au vote de l'assemblée délibérante l'autorisation de signer deux baux emphytéotiques distincts pour le terrain des logements et le terrain des parkings.

En accord avec Touraine Logement, la rédaction des actes sera confiée à l'office notarial n° 37086 SELARL ALLIANCE NOTAIRES TOURAINE-LOUANS, Maître Lucie FOULLON.

Le Conseil municipal par 21 voix Pour et 1 voix Contre (DOUCET Antoine) autorise M. le Maire à signer les baux emphytéotiques correspondant dans le cadre de l'opération de construction de huit logements et de places de parking dans la rue des Lézards.

M. COIREAU Jérôme, Conseiller municipal, rentre dans la salle et prend sa place au sein du Conseil municipal. Il présente ses excuses pour cette arrivée tardive due à des obligations professionnelles.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, accepte ses excuses et informe M. COIREAU Jérôme, Conseiller municipal, de la compréhension du Conseil municipal.

## **CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION (MONTOUVRIN, LA CROIX D'OUAULT)**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle qu'à la suite des travaux d'aménagement routier pour sécuriser la circulation au lieu-dit La Croix d'Ouault, et toujours dans une optique de sécurité et notamment de limitation de la vitesse de circulation, il est envisagé de supprimer l'espace de la RD 82 entre les lieux-dits Montouvrin et la Croix d'Ouault. Il présente les limites actuelles d'agglomération des lieux dits et les futures limites. Il informe également des dispositions réglementaires suivantes :

En vertu de l'article L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat dans le département sur les routes à grande circulation. De plus, en application des dispositions de l'article R. 411-2 du code de la route, la limite de l'agglomération doit être définie dans un arrêté de l'autorité détentrice du pouvoir de police, en l'occurrence, le maire de la commune. Le panneau d'entrée d'agglomération, en plus de sa valeur de localisation de cette limite, est porteur d'une réglementation de circulation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération. Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose que le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération doive donner lieu à consultation du département ou des services de l'État.

Toutefois dans un objectif d'information du Conseil municipal, il a décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Ainsi une délibération du Conseil municipal sera produite pour autoriser le Maire à prendre cet arrêté.

Le Conseil municipal par 23 voix Pour autorise M. le Maire à prendre l'arrêté de modification des limites d'agglomération aux lieux-dits Montouvrin et la Croix d'Ouault.

## **LOYERS COMMUNAUX**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que le contrat de bail du local commercial au 26 rue de la Liberté fixait les tarifs suivants :

Cinquante euros six premiers mois soit du 01er juin 2017 au 31 décembre 2017,

Cent cinquante pour l'année 2018, soit du 01er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Deux cent cinquante pour l'année 2019, soit du 01er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Trois cent cinquante pour l'année 2020, soit du 01er janvier 2020 au 31 mai 2020.

Un rabais avait été accordé pour l'année 2020 et le tarif était ainsi fixé à deux cent cinquante euros.

Ces tarifs étant exprimés dans le bail jusqu'à la date du 31 mai 2020, il convient de fixer le tarif à compter du 1er juin 2020 pour signature d'un nouveau bail commercial justificatif de la somme encaissée notamment auprès du comptable public.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le projet de bail.

Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif de location du bail du local commercial à deux cent cinquante euros et autorise M. le Maire à signer le bail concernant ce local selon le projet présenté.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, demande le niveau de classification actuel de réglementation thermique du local et s'interroge sur les possibilités de location à terme en fonction de l'évolution de cette réglementation.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait un historique du bâtiment en rappelant que le bâtiment a d'abord abrité les douches municipales puis a servi de réfrigérateur communal avant d'être transformé en bibliothèque puis dans son usage actuel.

## **FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE LA RÉGIE N°27002**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente la délibération concernant le tarif de vente des journaux dans le cadre de la régie n°27002 et la soumet au vote :

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu (l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2021 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté en date du 04 décembre 2020 de création d'une régie de recettes et d'avances pour la vente de produits divers du 07 décembre au 30 juin 2021 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04 décembre 2020 ;

Vu la demande du comptable public en date du 11 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de vente des journaux dans le cadre de la régie n°27002 aux prix éditeurs soit :

Nouvelle République : 1.20 € du lundi au vendredi et 1.50 € le samedi.

Renaissance Lochoise 1.35 €.

En cas de modification des tarifs par l'éditeur, le tarif de vente sera modifié pour équivalence.

### **COPIEUR DE LA MAIRIE**

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, informe les conseillers de l'interrogation de trois prestataires selon trois schémas de prestations :

- l'acquisition d'un matériel neuf.
- l'acquisition d'un matériel reconditionné.
- La location d'un matériel sur 60 mois.

Après analyse des réponses, le choix du prestataire sera soumis au vote lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION NOM@DE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Nom@de est le portail de ressources numériques commun aux bibliothèques d'Indre-et-Loire. Il y est proposé des livres, des films et une autoformation en ligne. Il est ouvert uniquement aux personnes inscrites dans une bibliothèque du département. Ainsi, c'est le portail utilisé par les usagers de la bibliothèque.

La précédente délibération autorisant la signature de cette convention avait été prise le 13 juin 2018 pour une durée de trois ans.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, demande à l'assemblée l'autorisation de signer une nouvelle convention pour trois ans.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, constate l'augmentation du tarif de prise en charge des frais générés par la mise en place du portail par le Conseil départemental de 0.11 à 0.13 euros par habitant et demande une indication sur le coût supplémentaire pour la commune.

Après calcul, M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, indique que cela représente 34.70 € pour 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de partenariat pour le portail nom@de avec le Conseil départemental.

### **CRÉATION DE COMMISSIONS COMMUNALES (COMMERCE ET TERRE DE JEUX 2024)**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales indique que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il est proposé de créer une commission ou sous-commission Commerce notamment pour le suivi du futur commerce Epicerie bar tabac et une commission ou sous-commission Terre de Jeux suite à la labellisation de la commune et à la montée en charge progressive des actions dans ce cadre.

Le Conseil doit désigner les membres de ces commissions.

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précise que le schéma de location gérance choisi pour l'épicerie bar tabac oblige à un suivi de la gestion du locataire gérant. La commission Commerce sera en charge de ce suivi et elle aura également un rôle de propositions au locataire gérant. Il souhaite qu'un intervenant extérieur soit régulièrement invité à cette commission et rappelle, dans ce cadre, que M. Bonsens de la communauté de communes Loches Sud Touraine a été un interlocuteur et a pris pleinement part à ce dossier. Par ailleurs, il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'ingérence dans la gestion du locataire gérant mais bien d'un soutien à celui-ci.

La commission Commerce existe déjà, mais il convient de l'étoffer.

Mme GUÉRET Stéphanie, Conseillère municipale, se propose pour intégrer la commission.

Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal sans vote à bulletin secret.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle l'engagement de la commune dans le dispositif Terre de jeux 2024 et sa labellisation. Pour suivi des actions engagées, il est souhaitable qu'une commission soit créée et il demande aux membres du Conseil municipal ceux qui souhaitent faire partie de cette commission. MM et MMES GATEFIN, GUÉRET, HARPIGNIES, DURAND, GASNAULT, BIRAUD, DUPUY, GIRARD présentent leur candidature.

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, rappelle qu'une commission doit être élue au vote à bulletin secret et demande, compte-tenu du grand nombre de candidats, si le Conseil municipal procède à ce vote.

Il est décidé qu'il n'y aura pas de vote à bulletin secret et que tous les candidats sont désignés comme membres.

Concernant la présidence de la commission, M. ROBIN Jean-Louis, Maire, demande à M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, initiateur de l'inscription de la commune dans le dispositif, s'il souhaite être président.

M. GIRARD Yannis, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, décline cette proposition.

M. GATEFIN Bertrand, se porte candidat. Il précise qu'il est membre de toutes les commissions travaillant déjà sur le dispositif. Mme BIRAUD Marie-Hélène se porte également candidate.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que la commission Terre de Jeux 2024 devra élire son président lors de sa première réunion.

## QUESTIONS DIVERSES

### SCoT :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le bilan de la concertation et l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale par le Conseil communautaire du 06 mai 2021. Le document a été transmis aux Conseillers municipaux en document préparatoire au Conseil municipal. Il reprend point par point le document. Il rappelle le processus de réalisation du schéma et les objectifs. Par ailleurs, entre autres, il rappelle l'objectif de production de 200 logements par an et de limitation de consommation d'ENAF à 105 hectares partagés en répartition géographique. La commune de Tauxigny-Saint-Bauld fait partie du secteur géographique Nord avec les communes de Cormery, Manthelan et Reignac-sur-Indre. Pour ce secteur, il est prévu 30 logements par an. Une consommation de 25 hectares d'ENAF essentiellement pour l'élargissement de la RD 943 sera prise en compte.

Également, il insiste sur la volonté de mesures très restrictives concernant les possibilités d'installation de projet éolien.

Il invite les Conseillers municipaux à faire parvenir leurs questions par ailleurs.

Il indique que ce schéma devra être voté par le Conseil municipal avant la fin de l'année.

### **DÉFENSE INCENDIE :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal de la venue de M. QUEVAL du SDIS 37 pour faire un point sur la défense incendie de la commune.

Il a rappelé que les normes actuelles peuvent être estimées comme très restrictives avec notamment la nécessité d'un débit de 60 m<sup>3</sup> demandé pour certains bâtiments alors que 30 m<sup>3</sup> représente déjà une défense raisonnable.

Il informe le Conseil municipal que la commune va demander la location ou le prêt d'un débitmètre à la commune de Saint-Branchs pour mesurer l'état des bornes actuelles.

Il ajoute qu'il faudra budgéter sur l'année 2022 l'achat de deux bâches incendies. En effet, pour l'acceptation de certaines décisions d'urbanisme, la commune doit s'engager à assurer la défense incendie et produire des attestations d'engagement à la mise en place. Pour des décisions actuelles, la commune doit s'engager pour une réalisation avant juin 2022. Il est envisagé l'installation de bâches à Montouvrin et à Malabry. Il informera préalablement le Conseil municipal car il faut que les mises en place soient pertinentes.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, interroge le maire sur les critères de pertinence.

Mme DUPUY Charline, Adjointe au maire, répond qu'il s'agit notamment de la proximité de grands bâtiments transformables qui nécessite un grand débit de défense incendie.

MMES LAGNY Peggy et BAUDAIS Alexandra, Conseillères municipales, demandent ce qu'il en est des prévisions pour la commune historique de Saint-Bauld.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique à Saint-Bauld est très restrictif en termes de possibilité d'urbanisme.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que des conventions seront signées avec les propriétaires des terrains privés où seront installées les bâches.

### **PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle l'obligation pour les Conseillers municipaux élus de tenue d'un bureau de vote lors des élections. Il indique que les besoins sont de dix élus par créneau pour les deux bureaux de vote. De nombreux créneaux ne sont pas complets pour les élections des 20 et 27 juin. Il invite chacun à s'inscrire pour compléter le tableau des permanences.

### **CONSEIL D'ÉCOLE :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe de la réunion du Conseil d'école le mardi 15 juin à 18h15 et souhaite qu'un élu l'accompagne à celle-ci.

Mme GUÉRET Stéphanie viendra à cette réunion.

### **SOUS-PREFECTURE :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe de l'invitation de M. Le Sous-Préfet à une réunion sur les contrats aidés le 7 juillet.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond à la question reçue de M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, concernant l'entretien de la partie qui ne servira pas au chemin piétonnier de la parcelle section B numéro 1008 dont l'acquisition par préemption a été votée par le Conseil municipal. La grande partie restante pourra-t-elle être vendue par ailleurs à un particulier ?

Il répond qu'il envisage un projet sur ce terrain. Il présentera ce projet en temps voulu.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond aux questions reçues de M. GATEFIN Bertrand.

Sur la mise en place du dispositif Voisins vigilants, il rappelle l'évocation de ce dispositif lors de la précédente mandature et sa non retenue et également qu'il a des retours mitigés d'autres communes.

Sur la mise en place de navettes pour la venue des habitants de Saint-Bauld sur le lieu de vote unique actuellement mis en place pour répondre aux normes dues à la crise sanitaire ; il s'interroge sur sa pertinence.

MMES LAGNY Peggy et BAUDAIS Alexandra, Conseillères municipales, demandent si le bureau de vote reviendra à la salle communale de Saint-Bauld après la fin de mesures sanitaires.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond par l'affirmative.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, demande s'il est envisagé un rééquilibrage de nombre d'inscrits par bureau de vote et s'il n'est pas pertinent à terme d'avoir un seul lieu de vote.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, s'interroge sur la pertinence de laisser le bureau de vote au Foyer Socioculturel plutôt qu'à la salle polyvalente.

Mme DUPUY Charline, Adjointe au maire, estime que cela bloquerait les possibilités de location de cette salle.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au maire, ajoute que le maintien au Foyer Socioculturel facilite le fonctionnement du commerce à proximité.

### **GENS DU VOYAGE :**

A la question reçue de M. GATEFIN Bertrand concernant les aménagements pour empêcher l'installation des gens du voyage, M. ROBIN Jean-Louis, Maire répond que les possibilités sont étudiées mais qu'il est difficile d'empêcher ces installations. Il précise que les gens du voyage installés la semaine du 30 mai au 06 juin sont partis à Esvres.

### **COMMERCE :**

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, s'étonne d'avoir appris que le commerce ouvrirait dans le cours de l'été par une publication communale sur la page facebook.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au maire, répond que la commune a saisi l'opportunité de la venue dans le département du président de la confédération des buralistes de France pour lui faire visiter le futur commerce en présence du locataire gérant. A cette occasion, un point a été fait et Mme Lambeseur devant faire sa formation le 28 juin, jour prévu de l'ouverture, celle-ci est repoussée le temps de valider toutes les autorisations.

**SMTS :**

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, informe le Conseil municipal de son élection à la présidence du Syndicat Mixte des Transports Scolaires du Lochois (SMTS). Il présente l'historique des strates de l'organisation et du financement du transport scolaire et les problématiques actuelles. Il rappelle qu'une interrogation perdure sur la possible dissolution de ce syndicat.

Un dossier de présentation du syndicat et des problématiques est disponible en mairie.

La séance est close à 20 heures 45 minutes.

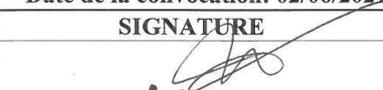
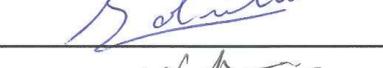
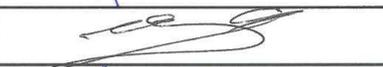
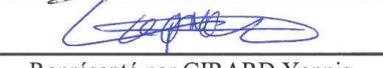
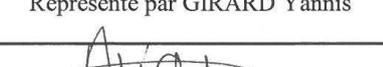
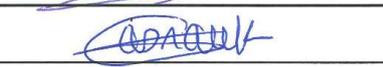
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 05 juillet 2021 à 18 heures 30 minutes.

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
11/06/2021	DE_2021_007_040	TARIF DES LOYERS COMMUNAUX (LOCAL COMMERCIAL SIS 26 RUE DE LA LIBERTÉ)
11/06/2021	DE_2021_007_041	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION NOM@DE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
11/06/2021	DE_2021_007_042	FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE LA RÉGIE N°27002
14/06/2021	DE_2021_007_043	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
/06/2021	DE_2021_007_044	OPÉRATION TOURAINE LOGEMENT RUE DES LÉZARDS : BAIL EMPHYTÉOTIQUE
/06/2021	DE_2021_007_045	CRÉATION DE COMMISSIONS COMMUNALES (COMMERCE ET TERRE DE JEUX 2024)

République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE  
 Réunion du 07/06/2021

Date de la convocation: 02/06/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>ROBIN Jean-Louis</b>	Maire	
<b>GIRARD Yannis</b>	1er Adjoint Au Maire	
<b>DUPUY Charline</b>	2e Adjointe Au Maire	
<b>MALVILLE Gilles</b>	3e Adjoint Au Maire	
<b>VIALLES Elisabeth</b>	4e Adjointe Au Maire	
<b>MARCHAND Marie</b>	Conseillère Municipale	
<b>GOUALLIER Noëlle</b>	Conseillère Municipale	
<b>DOUCET Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>JACQUET Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>LAGNY Peggy</b>	Conseillère Municipale	
<b>POUPEAU Stéphane</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yannis
<b>AUGU Johanna</b>	Conseillère Municipale	
<b>BUREAU Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>GATEFIN Bertrand</b>	Conseiller Municipal	
<b>MAUPTIT Sébastien</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yannis
<b>DUBOIS Cyrille</b>	Conseiller Municipal	
<b>COIREAU Jérôme</b>	Conseiller Municipal	
<b>GUÉRET Stéphanie</b>	Conseillère Municipale	
<b>BAUDAIS Alexandra</b>	Conseillère Municipale	
<b>BIRAUD Marie-Hélène</b>	Conseillère Municipale	
<b>HARPIGNIES Aurore</b>	Conseillère Municipale	
<b>DURAND Mathieu</b>	Conseiller Municipal	
<b>GASNAULT Ella</b>	Conseillère Municipale	